

## RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

### **Postulat Jean Christophe Schwaab et consorts demandant des mesures contre la pénurie de médecins**

Votre commission s'est réunie le 19 août 2008 de 14h à 16h en présence de Mmes Christa Calpini, Christine Chevalley, Catherine Labouchère, Sandrine Bavaud présidente de la commission, MM. Jean-Luc Chollet, Julien Glardon, Jacques-André Haury, Jean Christophe Schwaab et Claude Schwab.

Le Conseil d'Etat était représenté par Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et l'administration par M. Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, le professeur Pierre-André Michaud, vice-doyen et responsable de la formation prégraduée de la Faculté de biologie et de médecine, le professeur Jean-Daniel Tissot, directeur des programmes médicaux du CHUV, et Airelle Buff, chargée de recherche du Service de santé publique, qui s'est chargée du procès-verbal et que nous remercions.

#### **Rappel de l'objet**

Le postulant demande un rapport sur la pénurie de personnel soignant dans le canton, notamment de médecins, et d'étudier des solutions pour y remédier, notamment en donnant à la Faculté de biologie et de médecine les moyens d'accueillir plus d'étudiantes et étudiants en médecine et en augmentant le nombre de places de stages et de formation post-graduée dans les hôpitaux vaudois.

#### **Discussion**

Le manque de médecins est reconnu, particulièrement dans le secteur de premier recours et dans les zones périurbaines. Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2008-2012, remis aux députées et députés antérieurement au dépôt du postulat, évoque le soutien à la relève médicale sous la forme de mesures qualitatives. Le postulant regrette toutefois l'absence d'éléments quantitatifs.

La préoccupation du député Schwaab est dans la lignée de celle du DSAS. Elle est également partagée au niveau national. En plus du vieillissement démographique, il faut tenir compte du fait que l'effectif des jeunes générations susceptibles d'embrasser des études de médecine humaine diminue. En parallèle, le passage aux 50 heures de travail hebdomadaires pour les médecins-assistants a eu pour effet d'augmenter le nombre de médecins-assistants engagés dans les hôpitaux de 20%. Pour continuer à augmenter le nombre de médecins, il faut encore, par exemple, augmenter la capacité des places de formation prégraduée et apporter de nouvelles mesures organisationnelles pour faire face au phénomène de féminisation de la profession et de l'élargissement du temps partiel, le nombre de personnes pour atteindre un taux d'activité identique étant accru.

Le CHUV veut avoir une vision globale des ressources qui lui sont nécessaires pour assurer son fonctionnement et les besoins de la population auxquels il doit répondre. Actuellement, comme la

formation postgrade est conçue, plusieurs difficultés existent. Par exemple, pour répondre à l'évolution technologique, beaucoup de jeunes médecins-assistants sont mobilisés dans le Département d'anesthésiologie, une présence nécessaire au bon déroulement du service, alors qu'une minorité d'entre eux se destine réellement à cette spécialisation.

Suite au rapport du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) "Démographie médicale et réforme de la formation professionnelle des médecins" (Berne, 6 septembre 2007), la Faculté vaudoise de biologie et de médecine (FBM) a reçu une demande formelle d'étudier la possibilité d'augmenter de 20% la capacité d'accueil de la formation prégraduée en médecine humaine. La FBM a, par ailleurs, officiellement annoncé une augmentation 25% de la capacité d'accueil, afin de passer à 150 médecins formés par an. C'est la première faculté à avoir diffusé publiquement cette information.

Les effets de cette évolution ne se verront que de manière progressive puisque ces nouveaux étudiants n'arriveront sur le marché de travail que dans 15 ans. Aujourd'hui, environ 120 médecins par an obtiennent le diplôme fédéral de médecine à la fin de leurs études prégraduées. Au cours des années, ce chiffre s'est maintenu, voire a légèrement augmenté. A l'inverse, la Suisse allemande a vu ce nombre légèrement diminuer suite à l'introduction d'un numerus clausus à l'entrée des études.

En dépit des incertitudes qui règnent sur la suite de l'organisation de la formation postgraduée au niveau fédéral, le CHUV souhaite créer une école de formation postgrade pour les médecins en partenariat étroit avec les hôpitaux régionaux d'intérêt public.

Le canton de Vaud fait partie des pionniers face à cette problématique de la pénurie des professionnels de santé. Pour les médecins, plusieurs actions, développées en partenariat étroit avec l'Association des médecins omnipraticiens vaudois (AMOV), ont lieu au niveau de la formation :

- Le Conseil d'Etat finance l'assistantat en cabinet à hauteur de 12 médecins-assistants généralistes et de 2 médecins-assistants pédiatres formés par an ; ce qui représente un triplement des places depuis sa création en 2005.
- Le Conseil d'Etat finance l'Institut universitaire de médecine générale (IUMG).
- Le projet "ForOm NV" (Formation des Omnipraticiens dans le Nord Vaudois) a pour objectif la formation mais également d'inciter d'autres modes d'organisation entre la médecine de ville et l'hôpital.
- Il a été demandé d'augmenter la capacité d'accueil pour les stages en hôpital au cours de la formation prégraduée.

Ces mesures auront sans doute pour effet de compenser légèrement la pénurie, sans arriver réellement à améliorer la situation. Il s'agirait encore de légiférer subsidiairement pour répartir les ressources en cas de pénurie et de pléthore d'installations de premier recours. Enfin, la frontière entre les compétences et la répartition des tâches entre médecins et infirmières/ers est une piste en exploration.

## **Conclusion**

Le canton ayant déjà prévu de mettre en œuvre des mesures pour pallier la pénurie de médecins, et le nombre de diplômes fédéraux de médecine devant augmenter de 25%, le postulant retire formellement son postulat. Il est suggéré au postulant de revenir sur cette question en demandant un rapport au Conseil d'Etat. Un rapport, portant sur les questions de démographie médicale et de formation des praticiennes/ens, pourrait également être demandé dans deux ans afin de faire un bilan intermédiaire sur le programme de politique sanitaire 2008-2012.

---

Lausanne, le 11 septembre 2008.

La rapportrice :  
(Signé) *Sandrine Bavaud*